

• (12.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE PÉTROLE—L'OPPOSITION AU PIPE-LINE TRANS-ALASKIEN ET À LA LIGNE DE PÉTROLIERS—DEMANDE D'ÉTUDE D'AUTRES ITINÉRAIRES

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose:

Que la Chambre exprime son opposition à la construction projetée du pipe-line transalaskien et à la mise en service de pétroliers en raison des dangers que présente ce projet, sur le plan écologique, pour la population et les villes de la Colombie-Britannique, de même que pour les ressources côtières et marines de l'Ouest du Canada, et que la Chambre presse le gouvernement de faire entreprendre immédiatement une étude indépendante des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique.

—Monsieur l'Orateur, ce n'est pas à la légère que la motion est présentée afin de donner aux députés l'occasion d'exposer leurs vues sur cette question primordiale. Nous ne disons pas que l'importance de la question ne transcende pas d'autres considérations. Elle met en cause, dans une certaine mesure, la régie intérieure d'un autre pays. Il y a des moments, monsieur l'Orateur, où les représentants du peuple doivent se faire entendre et saisir l'occasion de le faire avec force et précision. Nous avons essayé de forcer le gouvernement à intervenir, lui qui est ou devrait être le protecteur naturel de notre territoire ainsi que l'organisme chargé de protéger les ressources des Canadiens de n'importe quelle région du pays. Le gouvernement a échoué lamentablement et n'a pu faire d'autre que d'offrir des propositions stériles comme celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) qui a déclaré: «En effet, il s'agit d'un grave problème. J'invite tous les Canadiens de s'adresser au gouvernement américain.» Mais il y a plus que cela. La population du Canada a le droit d'entendre le gouvernement exprimer ses vues. Mais ce dernier a refusé d'intervenir. Nous verrons ce que la population pense de ce qui a été dit à la Chambre aujourd'hui, car la Chambre peut et j'espère qu'elle le fera, adopter une attitude très positive en appuyant la motion.

Nous avons envisagé de la présenter comme une motion de défiance, car un grand nombre de députés, dont certains en face, se sont exprimés en toute liberté et, selon moi, auraient probablement réfléchi très attentivement à leur façon de voter. Nous avons décidé de donner à notre motion sa forme actuelle pour une raison très simple: que le débat soit tout à fait libre. J'espère que tous les députés appuieront la motion.

Le gouvernement actuel a fait preuve de beaucoup d'indécision et d'hésitation. Lorsqu'il se trouve au bord de l'eau, il frissonne, tremble et hésite à plonger et se lance, habituellement dans une volée de déclarations ministérielles contradictoires. Certains ministres ont exprimé à la Chambre ou à l'extérieur de celle-ci toutes leurs pensées sur la question; d'autres n'ont jamais fait part d'une opinion réfléchie. En conséquence, quelques ministres,

[L'hon. M. Côté.]

deux, trois, ou quatre, se sont trouvés dans une situation difficile et embarrassante, et c'est en partie pour cela que nous avons présenté la motion.

Elle débute par les mots suivants: «Que cette Chambre exprime son opposition à la construction projetée du pipe-line transalaskien et à la mise en service de pétroliers en raison des dangers que présente ce projet, sur le plan écologique». A mon avis, la question de l'aménagement d'un pipe-line en Alaska relève exclusivement et particulièrement du gouvernement américain et de l'État de l'Alaska. On ne peut en douter. Nous pouvons avoir nos points de vue là-dessus et nous avons parfaitement le droit de parler des risques inhérents à la construction du pipe-line, mais c'est aux États-Unis qu'il appartient exclusivement d'en décider en dernier ressort.

De prime abord, on peut dire que les mêmes objections s'appliquent aux autres moyens de transport du pétrole depuis le port de Valdez jusqu'à la région de Washington où il est traité et raffiné. Il est tout à fait évident, je pense, au vu des collisions qui ont eu lieu entre pétroliers géants et des dégâts incommensurables subis par l'écologie, les plages et l'économie des populations du monde entier à la suite de ces collisions, qu'un problème particulièrement grave se pose à cet égard. Ces questions ont été soulevées à la Chambre à plusieurs reprises. Personne ne peut nier que les itinéraires suivis par ces pétroliers, depuis Valdez jusqu'au port situé dans l'État de Washington, traversent des eaux dangereuses, notamment lors de la dernière partie de la traversée en haute mer, juste avant l'arrivée au port. Les Canadiens, en général, et surtout les habitants de la côte ouest ont des intérêts acquis dans cette affaire et ont le droit de demander qu'on signifie formellement et catégoriquement leur opposition à ce moyen de transport. Si le gouvernement néglige de le faire, il importe alors à la Chambre de signifier cette opposition.

La question a été embrouillée et obscurcie par des déclarations ministérielles contradictoires. En fait, un ministre de la Colombie-Britannique a dit l'autre jour à une tribune télévisée qu'on devrait interdire les déclarations ministérielles. C'est une bonne idée qui aurait dû être mise en pratique il y a longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Les déclarations contradictoires de ce genre n'ont aidé personne. Ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une nouvelle situation ou d'un nouveau problème. Depuis plusieurs mois, les députés en ont parlé en posant des questions, mais ils ont vainement tenté d'obtenir des réponses de ce gouvernement rusé et insaisissable.

L'autre endroit compte un sénateur très distingué, l'ancien premier ministre de ma province, l'Alberta. Il a sans doute ses défauts, mais il est une des personnes les mieux renseignées du pays sur le gaz naturel, l'huile, le pétrole et leurs moyens de transport. Le 9 mars, il y a quelques jours, le sénateur Manning a fait un discours qui traitait justement de cette question. Je veux consigner au compte rendu certaines des observations qu'a faites cet éminent sénateur sur le sujet. Il parlait alors du bill dont le Sénat